



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Russie

Question écrite n° 65654

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre de l'économie et des finances, sur la situation des porteurs de titres russes et lui demande de bien vouloir lui indiquer les modalités concrètes de règlement envisagées par son département ministériel ainsi que la réponse qu'il entend donner aux récentes propositions russes de tenir, d'ici à la fin de l'année, une première session de travail bilatérale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a toujours veillé, lors de ses contacts avec les autorités soviétiques et depuis peu russes au plus haut niveau, à manifester son souci de voir apurer le contentieux relatif aux emprunts russes. Cette volonté a été réaffirmée vis-à-vis de la fédération de Russie qui succède dans les droits et obligations de l'ex-URSS, dans l'article 22 du Traité entre la France et la Russie signé à Paris, le 7 février 1992, qui stipule que « la République française et la fédération de Russie s'engagent à s'entendre, si possible, dans des délais rapides sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie, relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays ». Le projet de loi autorisant la ratification de ce Traité a été adopté par le Sénat et l'Assemblée nationale. Les évolutions récentes, et notamment les changements intervenus dans l'ordre juridique interne consécutifs à la disparition de l'URSS créent une situation complexe pour la partie russe dans les discussions relatives à ces sujets. Dans ce contexte, le règlement des contentieux selon des modalités satisfaisantes pour chacune des parties reste un objectif important pour le Gouvernement. La confidentialité qu'exige le traitement de ce dossier ne permet pas de donner de plus amples précisions à ce stade. La représentation nationale sera informée de tout progrès significatif permettant l'apurement de ce contentieux.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65654

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5703